



ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

Rue de l'Hôtel de Ville, 5 6690 VIELSALM

ANNEXE X
(A.G.W. du 04 juillet 2002)

ENQUETE PUBLIQUE

*Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du
11 mars 1999 relatif au permis d'environnement*

Concerne la demande de Monsieur et Madame Pirothon-Arroz en vue d'obtenir le permis d'environnement pour la réalisation de deux forages géothermiques, Hébronval 58C à 6690 Vielsalm sur le bien cadastré Vielsalm 2^e Division Section B n° 180p.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
à partir du 2 janvier 2019 jusqu'au 16 janvier 2019.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à:
24 décembre 2018	2 janvier 2019	Administration communale de Vielsalm Le 16 janvier 2019 à 11 h	Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 6690 VIELSALM

Les délais d'enquête sont suspendus entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier inclus.

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h) et le samedi 5 janvier 2019 de 9h à 12h sur rendez-vous à demander au moins vingt-quatre heures à l'avance au 080/292813.

Personne de contact: Madame Florie Haid – florie.haid@vielsalm.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès du Service communal de l'environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur (Monsieur et Madame Pirothon-Arroz – 0496/55.29.35 ou 0497/40.04.418) ;
- du Service communal de l'urbanisme (080/292817 – 080/292818);
- du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme – Monsieur Ph. Maréchal (080/292817);
- du Service communal de l'environnement (080/292813) ;
- du Fonctionnaire technique - Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) – Département des Permis et des Autorisations –Avenue Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR (081/715300).

A Vielsalm, le 24 décembre 2018



Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE